



UNION SYNDICALE DE LA PSYCHIATRIE

52 rue Gallieni 92240 Malakoff
tél. 01 46 57 85 85 – fax 01 46 57 08 60
e-mail : uspsy@free.fr – site : www.uspsy.fr

CONGRES ANNUEL de L'USP
23, 24 et 25 mars 2012 à Paris

Motion

L'HAS et l'autisme

L'HAS vient de produire des recommandations qui, comme pour les précédentes sur le diabète et la maladie d'Alzheimer, doivent être rangées dans ses tiroirs.

Ces recommandations s'alignent sur les vérités de lobbies et sur un savoir comptabilisé au nombre de publications. Ces recommandations constituent une attaque en règle contre la pédopsychiatrie de service public. Celle-ci s'appuie depuis ses débuts sur une approche transversale, multidisciplinaire et de travail partenarial. Les familles sont pleinement associées aux soins pour leur enfant. Les notions d'« alliance thérapeutique », de « travailler ensemble » permettent de concerner, chacun dans sa mission, tous les intervenants auprès de l'enfant et de sa famille. La finalité alors de ces recommandations est politique et idéologique. Elles catégorisent l'« autiste » comme un handicapé à éduquer, à médiquer et à tuteller. Ce qui, au vu de l'extension de la catégorie « spectre de l'autisme », inquiète sur le devenir du droit aux soins de l'enfant en souffrance.

L'USP soutient les collègues qui sont (et seront) attaqués dans l'exercice de leur profession. Leur éthique et leurs pratiques, qui sont celles de nombreux professionnels de la psychiatrie infanto-juvénile, sont à défendre, car elles se soutiennent du respect des droits de l'enfant et des droits du citoyen. Nous récusons que l'État définisse le soin psychique et conduise à des formes d'interdiction professionnelle.